



**CAPN DES ATTACHES D'ADMINISTRATION DE L'ETAT DU 23/03/17
DECLARATION PREALABLE DU SNASUB-FSU**

La CAPN du mois de mars est habituellement essentiellement consacrée aux opérations de mobilité.

Les statistiques font apparaître cette année des données contrastées : une baisse de 14% du nombre de demandeurs (de 509 à 438 candidats), une hausse du nombre de possibilités d'accueil de 26% (de 121 à 153) et une baisse du nombre de postes profilés de 16% (de 74 à 58).

L'analyse de ces éléments permet de constater d'une part que le nombre de PA n'est pas revenu à la hauteur de 2015 (174), il manque encore une vingtaine de possibilités, d'autre part que si moins de collègues participent au mouvement national, cela ne signifie pas qu'ils sont moins nombreux à vouloir muter.

En effet, ce constat à mettre en corrélation avec la baisse du nombre de postes profilés illustre en réalité la pratique d'utiliser la BIEP plutôt que le mouvement national ce que bien entendu nous regrettons.

A cela s'ajoute que des académies persistent à ne pas offrir aux collègues de solutions pour pouvoir y entrer.

L'exemple de Rennes est éclairant. En tout et pour tout une seule possibilité d'accueil et aucun poste profilé.

Pourtant la consultation d'AMIA à Rennes laisse voir 20 postes vacants et 4 postes figurent à la BIEP.

Il s'agit là d'une volonté délibérée de contourner le mouvement national, une gestion des ressources humaines que nous contestons et au final l'objectif d'empêcher une mobilité simple, claire et efficace.

De même, l'absence de possibilités d'accueil pour les académies de Guadeloupe, Martinique et Guyane est très regrettable et ne permet pas encore cette année de satisfaire non seulement les rapprochements de conjoint mais encore les collègues originaires de ces territoires.

Comment peut se faire la prise en compte des CIMM, les Centres d'Intérêts Moraux et Matériels du fonctionnaire, comme par exemple, la présence de sa famille dans l'île pour l'obtention d'une mutation si les possibilités n'existent pas ?

Et puis derrière les chiffres, une vraie réalité. Au-delà des 20 possibilités à Créteil et des 12 à Versailles et des 11 à Amiens qui représentent près de 30% des PA et dont on sait que moins de la moitié seront pourvues, la réalité est bien une fermeture des académies au mouvement inter-académique. Ainsi des académies assez ouvertes comme Toulouse ou Bordeaux se sont-elles refermées progressivement. A Toulouse, on est passé de 12 entrées en 2015, à 5 en 2016 puis 4 cette année...

Et puis les académies les plus sollicitées comme Montpellier, Rennes et Nantes ne proposent plus depuis longtemps hélas que très peu de possibilités. Cette année, c'est 1 seule entrée à Montpellier et Rennes !

Cela rend donc plus difficile le passage d'une académie à l'autre surtout dans une situation où le nombre de demandeurs reste important et accroît le poids des rapprochements de conjoint dans le tableau des mutations.

Mais au-delà de l'arithmétique, nous ne pouvons que constater que la BIEP et les affectations tout au long de l'année, au fil de l'eau, dans un cadre à définir prennent leur pleine mesure au détriment d'une procédure claire, connue de tous, reposant sur un calendrier, des modalités précises et une participation des représentants du personnel.

Au final il est permis de s'interroger sur l'utilité de cette CAPN quand tous les jours la BIEP ignore des procédures collectives qui ont fait la démonstration de leur efficacité.

Nous redisons qu'il serait souhaitable qu'à la date de la CAPN sur la mobilité et jusqu'au 31 août le nombre des postes mis à la BIEP soit limité à des cas très pour redonner son sens à cette CAPN...

De la même manière alors même que la mobilité est favorisée partout, comment peut-on encore laisser dans la procédure l'avis défavorable qui empêche les collègues de muter ?

25 collègues sont encore concernés cette année. C'est peu mais cela empêche 2 collègues d'obtenir une entrée dans une académie et laisse dans l'expectative sur ceux qui sont entravés sur des postes profilés alors que dans le même temps on favorise les affectations hors mouvement via la BIEP sans blocage!

Pour aborder des questions plus générales, le classement des Attachés dans les groupes RIFSEEP continuent de susciter des interrogations. Etre dans le même groupe mais ne pas avoir la même prime en raison du parcours professionnel constitue une injustice assez évidente et générera beaucoup de compréhensibles frustrations chez les collègues. Il convient de ne pas oublier que la mobilité n'est pas toujours choisie en raison de suppressions de postes ou de restructurations de services ou de fermetures d'agences et que le parcours professionnel est donc dicté par d'autres motifs que la mobilité volontaire et librement consentie.

La requalification de postes de B en A constitue une avancée significative et le cadrage ministériel quoique tardif a permis une homogénéisation des procédures dans l'intérêt des collègues. Reste que le nombre et la durée sont trop faibles et que 300 requalifications quand nous estimons que plus du tiers des SAENES exercent de fait des fonctions de A ne peut pas nous satisfaire .

Enfin, la revalorisation salariale par une augmentation de la valeur du point d'indice est là encore trop faible et trop tardive de même que les mesures au titre du PPCR.

Dans un contexte politique dégradé où beaucoup de candidats à la présidence de la République s'en prennent ouvertement aux fonctionnaires, nous réaffirmons notre volonté de défendre le Service public d'Education nationale, que nous participons nous aussi à notre niveau à l'acte éducatif et que nous poursuivrons coûte que coûte notre missions consistant à informer, défendre les dossiers, expliquer leur situation aux collègues, tout cela dans l'intérêt et au service de tous les Attachés.

Les Commissaires paritaires nationaux des Attachés d'Administration de l'Etat
Thomas VECCHIUTTI et Nicolas MERLET